

## Cas pratique sur l'installation et le statut du commerçant

Par **Rosanette**, le **30/10/2011** à **16:39**

Bonjour,  
j'ai un cas pratique à résoudre mais je ne sais pas comment le traiter.  
Je pensais parler de l'auto-entrepreneur, le statut du conjoint du commerçant...  
Je voudrais le présenter sous forme de question mais j'avoue que je ne suis pas inspirée.

Jean Bonsec a déclaré son activité d'auto-entrepreneur il y a tout juste un an au centre de formalités des entreprises de la chambre des métiers.  
Son entreprise de charcuterie-traiteur a depuis largement prospéré lui permettant de réaliser un chiffre d'affaire annuel hors taxe qui devrait avoisiner les 100 000€.  
Cette réussite en grande partie due à ses qualités relationnelles et à une d'approvisionnement en matières premières peu coûteuses, lui a permis d'acheter des machines perfectionnées et d'embaucher un salarié.  
Il envisage aujourd'hui d'autres embauches afin de pouvoir pleinement se consacrer aux relations publiques indispensables au développement de son affaire.

Jean Bonsec souhaiterait par ailleurs savoir s'il est possible d'apporter un statut à sa compagne qui pour l'heure, lui apporte une aide informelle en dehors d'un emploi mi-temps qu'elle exerce dans une grande surface.  
Il aimerait également savoir s'il est possible dans le cadre d'une entreprise individuelle de protéger une partie de son patrimoine.  
Il s'interroge enfin sur la couverture du risque chômage au cas où son entreprise connaîtrait un jour des difficultés.  
Quels sont les conseils que vous pouvez lui apporter compte tenu de sa situation et des ses objectifs ?

Par **Camille**, le **30/10/2011** à **21:20**

Bonsoir,  
Qu'entendez-vous par "comment le traiter" ?  
Vous avez au moins les réponses, même informelles, aux questions, précises et concrètes, posées ? Parce que sinon... l'inspiration ne vous aidera pas beaucoup...  
[smile25]

Par **Rosanette**, le **31/10/2011** à **18:34**

j'ai pour habitude de traiter mes cas pratique en formulant des problèmes de droit et en y répondant par les principes et les exceptions.  
Pour ce cas je ne vois pas vraiment où sont les problèmes...

Par **Seb034**, le **01/11/2011** à **07:53**

Bonjour,

Je pense que vous devriez le traiter comme une consultation juridique. Tout d'abord il vous explique qu'il a opté pour un statut et vous évoque son évolution, demandez vous si son statut est toujours en adéquation avec son entreprise.

Ensuite il souhaite choisir un statut pour sa femme, exposez la législation en la matière et proposez lui le statut qui vous semble le plus opportun.

Par **Camille**, le **01/11/2011** à **08:42**

Bonjour,  
ET...

[citation]Il aimerait également savoir s'il est possible dans le cadre d'une entreprise individuelle de protéger une partie de son patrimoine.

Il s'interroge enfin sur la couverture du risque chômage au cas où son entreprise connaissant un jour des difficultés.

[/citation]

... sur ces deux sujets "brûlants", vous ne voyez pas de problèmes non plus ?

[smile17]

Par **Seb034**, le **01/11/2011** à **08:51**

Faut vraiment que j'arrête de survoler les sujets [smile4]

Évidemment ces deux sujets sont à traiter, mais mon intervention portait surtout sur la méthodologie que sur le fond, et là encore ces deux questions doivent être traité sous forme de consultation à mon avis, leur intérêt étant lié surtout à l'actualité.

Par **Camille**, le **01/11/2011** à **11:39**

Re,

Ma question s'adressait plutôt à Rosanette...

[citation]Pour ce cas je ne vois pas vraiment où sont les problèmes...[/citation]

[smile3]